



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 09 avril 2025**

**Date de convocation : 27 mars 2025**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

**Objet : Délibération 2025/027 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS L'ATELIER FLORAL DE CARO dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises**

**Membres présents (54)** : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres excusés (2)** : SOUPLY Paul, BASQUIN Etienne

**Membres absents (8)** : LOIGNON Laurent, RICHOMME Liliane, TRIoux COURBET Sandrine, PLATEAUX Stéphanie, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal

**Membres ayant donné procuration (10)** : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, BONIFACE Patrice à PELLETIER Gilles, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à NOIRMAIN Augustine, HALLE Sylvain à DEFAUX Maurice

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

2025/

## **Délibération 2025/027 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS L'ATELIER FLORAL DE CARO dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises**

Par le biais de sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Ces aides ont pour objectifs d'accompagner la création d'entreprise et de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Aussi, après le dépôt d'un dossier de demande auprès de la CA2C, il arrive que le projet évolue et soit modifié. C'est le cas de la SAS L'ATELIER FLORAL située à LE CATEAU CIS dont le projet s'est vu augmenter le montant total d'investissement en raison des travaux impératifs de révision complète de l'installation électrique pour le bon fonctionnement du matériel en cours d'acquisition.

*Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1,*

*Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional le 08 décembre 2022 par délibération n°2022.01821*

*Vu la convention de partenariat n°24004447 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région des Hauts-de-France :*

*- son annexe 1 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles hors taxe,*

*- son annexe 2 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 9.000€) des dépenses éligibles hors taxes,*

*Vu la délibération n°2024/6 du Conseil Communautaire du 19 mars 2024, approuvant la convention de partenariat et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,*

*Vu la délibération 2025/006 du 06 mars 2025 portant octroi de subventions aux entreprises de la CA2C,*

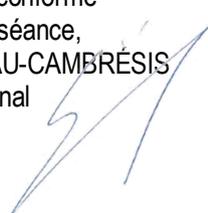
2025/

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- Autorise l'annulation et le remplacement de la délibération 2025/006 du 06 mars 2025 portant octroi de subvention au profit de la SAS L'ATELIER FLORAL DE CARO comme indiqué dans le tableau suivant :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES HT	SUBVENTION
<b>DECISION INITIALE</b>					
LE CATEAU CIS	SAS « L'ATELIER FLORAL DE CARO » 82422639 depuis le 01/12/2016	Commerce de détail de fleurs	Mme ANGOT Caroline	21.015 €	<b>6.304 €</b>
<b>Projet :</b> Déménagement de la rue Seydoux vers l'avenue du Maréchal de Tassigny – Réaménagement					
<b>ANNULE ET REMPLACE</b>					
LE CATEAU CIS	SAS « L'ATELIER FLORAL DE CARO » 82422639 depuis le 01/12/2016	Commerce de détail de fleurs	Mme ANGOT Caroline	28.568 €	<b>8.570 €</b>
<b>Projet :</b> Déménagement de la rue Seydoux vers l'avenue du Maréchal de Tassigny – Réaménagement + <b>Réalisation d'une nouvelle installation électrique complète</b>					

- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi, le contrôle ainsi que les éventuelles régularisations ou annulations nécessaires ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'octroi, la régularisation voire l'annulation.

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><b>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</b></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025 Publication le 11/04/2025</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_027
Objet :	<b>Délibération 2025/027 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS L'ATELIER FLORAL DE CARO dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4 - Interventions économiques
Identifiant unique :	059-200030633-20250409-2025_027-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20250409-2025_027-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2025.27.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250409-2025_027-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	351.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 17h05min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 17h05min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 17h06min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 18h13min24s	Reçu par le MI le 2025-04-10